

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2010

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2010 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> MARS 2010

La séance débute à 19 heures 35 minutes sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire,

**Présents** : Christophe BRULHART, Claude CHAPPUIS, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, Jean-Charles MORANDI, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

**Absentes ayant donné procuration** : Patricia ALTHERR donne procuration à Christophe BRULHART, Bérange BAERISWYL donne procuration à David PERAY.

**Absentes excusées** : Romy LASSERRE, Rachel NABAFFA.

**Invitée** : Sabine LAURENCIN.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 27 janvier 2010

**Secrétaire de séance** : René VERNAY.

René VERNAY accepte la fonction de secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 11/01/2010**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Délibération n°003-2010**

#### **Objet : Modification du tableau des emplois permanents**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

VU le décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié organisant les carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

VU le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

VU les décrets n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant respectivement statuts particuliers des cadres d'emplois des Adjoints administratifs, des Adjoints techniques, des Adjoints du patrimoine et des Adjoints d'animation territoriaux,

VU le décret n° 2006-1694 du 22 décembre 2006 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Actuellement deux postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) existent pour l'école de Challex : l'un à 29.5 heures hebdomadaires, l'autre à 35 heures hebdomadaires. Ce dernier va se libérer suite à un départ en retraite. La commission du personnel souhaite rééquilibrer la répartition des tâches entre les deux postes, en les passant chacun à 32.5 heures hebdomadaires. Le temps de travail des ATSEM est annualisé : elles effectueraient donc 39 heures de travail hebdomadaire pendant les 38 semaines de temps scolaire, correspondant à 32.5 heures de travail en moyenne sur une année.

En outre, la commission a souhaité réexaminer le temps de travail de l'adjoint d'animation responsable de l'accueil périscolaire. L'augmentation du nombre d'enfants à la garderie et au restaurant scolaire induit un alourdissement du travail administratif (gestion des présences et des absences, encaissement des recettes auprès des familles,...) qui n'avait pas pu être prévu lors de la création du poste en 2005. Elle souhaite également accorder un temps à l'agent pour le rangement et le nettoyage de la garderie en fin de journée. Il s'agirait donc de porter le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint d'animation à 28 heures, au lieu de 24 heures actuellement, pendant la période scolaire, en ajoutant une demi-heure de travail chaque matin et chaque soir. Le temps de travail hebdomadaire annualisé serait donc de 24 heures au lieu de 20 heures actuellement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- porter la durée du travail des deux emplois d'ATSEM à 32.5 heures hebdomadaires, au lieu de 35 heures pour l'un et 29.5 heures pour l'autre,
- porter la durée du travail de l'emploi d'adjoint d'animation à 24 heures hebdomadaires, au lieu de 20 heures actuellement.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**ACCEPTÉ** les propositions telles que définies ci-dessus ;

**FIXÉ** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tels qu'indiqué en annexe ;

**DIT** que ces modifications prendront effet le 1<sup>er</sup> mars 2010 ;

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

**ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE DE CHALLEX**

<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET</b>		
<b>Emplois</b>	<b>Nombre</b>	<b>Grades ou cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant</b>
<b>Service administratif</b> - Secrétaire de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants - Agent chargé de l'accueil du public et de l'état civil - Agent chargé principalement de la comptabilité	1  1  1	Cadre d'emploi : attaché territorial  Cadre d'emploi : adjoint administratif  Cadre d'emploi : adjoint administratif
<b>Service technique</b> - Agent chargé de l'encadrement de l'équipe technique et de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts - Agents chargés de l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts	1  2	Cadre d'emploi : Contrôleur territorial, technicien territorial, agent de maîtrise territoriale, adjoint technique  Cadre d'emploi : adjoint technique
<b>TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET</b>		
<b>Service technique</b> - Agent chargé de l'entretien des locaux	1	Cadre d'emploi : adjoint technique - <b>28 H/semaine</b>
<b>Ecole, garderie et cantine périscolaire</b> - Responsable de la garderie et de la cantine périscolaire - Auxiliaire de vie à l'école communale et à la cantine périscolaire	1  2	Cadre d'emploi : adjoint d'animation <b>24 H/semaine</b> Cadre d'emploi : ATSEM – Adjoint technique <b>32.5 H/semaine</b>

**Délibération n°004-2010**

**Objet : Acquisition de terrains appartenant aux consorts Haberli**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Les consorts Haberli ont proposé à la commune de lui céder des parcelles de terrains agricoles, situées au lieudit la Craz et cadastrées D 36 (5 303 m<sup>2</sup>), D 37 (1 983 m<sup>2</sup>) et D 834 (3 404 m<sup>2</sup>). Le prix proposé est d'un euro le mètre carré, soit au total 10 690 € (dix mille six cent quatre-vingt-dix euros).

Il propose en outre de céder gratuitement à la commune des parcelles de bois cadastrées A 50 (1 460 m<sup>2</sup>), A 54 (48 m<sup>2</sup>) situées au lieudit Roulave, A 321 (3 980 m<sup>2</sup>) située au lieudit Bois Gambet, et C 138 (445 m<sup>2</sup>), C 140 (321 m<sup>2</sup>), C 165 (345 m<sup>2</sup>) situées au lieudit En Ferrage.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (7 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions),**

**APPROUVE** l'acquisition par la commune des parcelles indiquées ci-dessous, au prix de dix mille six cent quatre-vingt-dix euros (10 690 €) :

<b>Parcelles</b>	<b>Superficiés</b>	<b>Lieudits</b>
D 36	5 303 m <sup>2</sup>	La Craz
D 37	1 983 m <sup>2</sup>	La Craz
D 834	3 404 m <sup>2</sup>	La Craz

**ACCEPTTE** l'acquisition à titre gratuit, par la commune des parcelles indiquées ci-dessous :

<b>Parcelles</b>	<b>Superficiés</b>	<b>Lieudits</b>
A 50	1 460 m <sup>2</sup>	Roulave
A 54	48 m <sup>2</sup>	Roulave
A 321	3 980 m <sup>2</sup>	Bois Gambet

<b>Parcelles</b>	<b>Superficiés</b>	<b>Lieudits</b>
C 138	445 m <sup>2</sup>	En Ferrage
C 140	321 m <sup>2</sup>	En Ferrage
C 165	345 m <sup>2</sup>	En Ferrage

**DIT** que les frais d'actes seront à la charge de la Commune ;

**AUTORISE** Monsieur Jean-Charles MORANDI, Premier Adjoint, à représenter la Commune lors de la signature de l'acte à intervenir entre la Commune et les Consorts Haberli.

**La séance est interrompue de 19h40 à 19h45.**

### Délibération n°005-2010

#### **Objet : Convention de servitude de passage pour une canalisation électrique**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

L'alimentation basse tension de la station d'épuration de Challex va être assurée par une ligne électrique enterrée. ERDF demande à la commune l'autorisation de faire passer cette ligne sur la parcelle B 1199 (ancienne station d'épuration), par l'établissement d'une convention de servitude de passage, moyennant une indemnité d'un euro symbolique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de servitude de passage.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de servitude de passage à intervenir entre la Commune de Challex et ERDF, sur la parcelle B 1199 ;

**DIT** que la servitude de passage est accordée moyennant une indemnité d'un euro symbolique,

**AUTORISE** le maire à signer ladite convention.

**Débat :** Pierre DUMAREST explique que la servitude rejoint le coffret d'alimentation de l'ancienne STEP et que celui-ci est conservé. Il précise que le terrain de l'ancienne STEP est communal, mais que le bâti appartient à la Communauté de communes. Le coffret électrique est donc sur le terrain communal. Christian JOLIE dit qu'il faudrait supprimer cet ancien coffret et refaire une ligne passant sous la voie d'accès. Il demande si les anciennes installations vont ou non être détruites. Pierre DUMAREST répond que la CCPG n'a pas encore tranché la question : soit elle détruit tout, soit elle conserve la cuve pour y stocker les roseaux faucardés.

### Délibération n°006-2010

#### **Objet : Projet intercommunal touristique et de loisirs**

Sur le rapport d'Eliane DALLEMAGNE :

Depuis de nombreuses années l'Office de tourisme et les communes adhérentes ont la volonté de promouvoir leur canton sous un angle touristique et de créer un pôle intercommunal pour dynamiser l'offre de loisirs et sédentariser les touristes de passage dans la région. Le Fort l'Ecluse, les sentiers de promenades et de randonnées, l'importante superficie d'espaces naturels et le Rhône offrent de multiples possibilités d'activités sportives et de détente qu'il s'agirait de valoriser par une offre d'hébergement adaptée.

Depuis plusieurs mois, les représentants de chaque commune se sont réunis pour étudier un projet, avec le soutien du Comité départemental du tourisme de l'Ain. L'objectif est double : offrir aux touristes une attractivité sur le canton de façon à sédentariser les visiteurs, donner une légitimité à l'Office de tourisme de Collonges et sa région.

En juin 2009, un appel a été lancé aux communes afin de trouver un terrain susceptible d'accueillir un projet. Trois réponses ont été apportées, et, après étude de faisabilité, c'est la zone de Farges qui a été retenue. Il s'agit d'une zone verte de 10 hectares, classée par le SCOT du Pays de Gex et par le PLU de Farges en zone de loisirs. Les réseaux (eaux et électricité) sont à proximité du terrain. Des activités diverses existent déjà (ball-trap, équitation) et un projet privé de tennis et buvette/petite restauration sur 3 hectares est sur le point de voir le jour.

Les élus du canton voudraient profiter de la dynamique de cette zone pour lancer leur propre projet et établir un partenariat d'aménagement, de gestion et d'animation. Dans l'immédiat, pour réaliser une offre d'hébergement (habitations légères de loisirs, camping, caravanning) et un plan d'eau, pour des activités de pêche et de modélisme, une surface de 3 à 4 hectares serait nécessaire (une extension future serait possible).

Pour étudier ce projet et réaliser un plan d'aménagement, la commune de Farges, porteuse du projet, souhaite consulter le CAUE. Le coût de l'étude (2 760 € la première année puis 1 840 € si nécessaire l'année suivante) est à répartir entre les communes participantes au prorata de leur population. La participation de Challex pour la première année pourrait se monter à 371.51 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la phase d'étude du projet, de confier son portage à la commune de Farges, de recourir au CAUE pour l'étude d'un projet d'aménagement, de participer au financement de cette étude au prorata du nombre d'habitants.

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à la majorité (11 voix pour et 2 voix contre),**

**DECIDE** d'adhérer à la phase d'étude du projet intercommunal touristique et de loisirs ;

**CONFIE** à la commune de Farges le portage du projet ;

**CONFIE** l'étude d'aménagement au Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ;

**PARTICIPE** au financement de cette étude au prorata du nombre d'habitants ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de Farges de rechercher toutes les aides et subventions susceptibles de nous soutenir pour réaliser cette équipement ;

**ASSOCIE** le Parc naturel du Haut-Jura et la Communauté de Communes du Pays de Gex à notre réflexion ;

**CONDITIONNE** sa participation à celle des autres communes membres de l'Office de tourisme de Collonges et sa région.

**Débat :** Claude CHAPPUIS dit que le projet est encore beaucoup trop vague et que le terrain choisi ne lui semble pas le plus adapté. Eliane DALLEMAGNE répond que concernant le lieu, trois sites avaient été proposés par Collonges, Farges et Pougny. Celui de Farges a été retenu, car le terrain est viabilisé et déjà classé par le PLU en zone de loisirs. René VERNAY dit que le sol est glaiseux et permet donc la création d'un plan d'eau. Eliane DALLEMAGNE explique que, sur la recommandation du Comité départemental de tourisme, le projet viserait à développer du tourisme vert, au besoin en utilisant les nouvelles technologies (vélos électriques par exemple). Pierre DUMAREST dit que la délibération vise pour l'instant à permettre l'étude du projet. Pour David PERAY, le lieu ne semble pas non plus propice. Il ajoute qu'il faudrait prévoir un lieu de baignade. Eliane DALLEMAGNE répond que la création d'un lieu de baignade n'a pas été retenue car la gestion est trop complexe et coûteuse. David PERAY le concède, mais souligne que cela rendrait le lieu plus attractif. Claude CHAPPUIS dit que le terrain retenu est voisin du balltrap qui est en fonctionnement une grande partie de l'année et génère des nuisances. Pour lui, il faudrait choisir des terrains plus faciles d'accès, plus proches de la voie rapide, par exemple du côté d'Asserans. Pierre CUZIN ajoute que la casse est également à proximité. René VERNAY dit qu'au dernier conseil il était opposé au projet, mais il ne voudrait pas que l'on passe à côté de l'opportunité de réaliser quelque chose dans le sud gessien. Il pense qu'il faut lancer les études. Pierre DUMAREST demande si le Conseil municipal est d'accord pour que nous participions à l'étude demandée au CAUE. Claude CHAPPUIS y est favorable car le coût de l'étude n'est pas excessif. Christian JOLIE note que les élus ont des difficultés pour construire seuls le projet et qu'ils ont besoin de l'aide d'experts. Il serait favorable à ce que l'on demande au CAUE d'étudier sa faisabilité sur d'autres lieux. Il ajoute que le site de Collonges n'avait pas été retenu dans un premier temps, à cause des nuisances générées par la voie ferrée. Claude CHAPPUIS trouve que la présence de cette voie pourrait être un avantage en terme de desserte. Frédéric PERICARD demande qui a choisi le site. Christian JOLIE répond que ce sont les élus délégués sur ce projet. Pierre CUZIN voudrait que l'on étudie précisément la capacité des réseaux situés à proximité : la conduite d'eau est-elle suffisante ? Comment seront gérées les eaux usées étant donné l'absence de station d'épuration à proximité ? Christian JOLIE et Eliane DALLEMAGNE rappellent que si les communes du sud-gessien veulent que ce projet voie le jour, elles devront s'engager financièrement. Claude CHAPPUIS demande quelle est la position des autres communes. Eliane DALLEMAGNE répond que toutes les communes ont été consultées simultanément et que pour l'instant les résultats ne sont pas connus. Pierre DUMAREST dit qu'il en a discuté avec les autres maires et que les avis semblent partagés. Christophe BRULHART dit qu'il est d'accord avec la réalisation de l'étude, mais qu'il ne veut pas encore se prononcer sur le projet.

## **RAPPORTS DES COMMISSIONS :**

### **Commission Finances (Jean-Charles MORANDI)**

Lecture des titres de recettes et des mandats de paiement des mois de décembre et janvier.

La compensation financière franco-genevoise s'est montée à 200 718.64 € en 2009 (nous avions prévu 160000 € au budget).

### **Commission Personnel (Pierre DUMAREST)**

La commission s'est réunie le 13 janvier 2010. Une ATSEM a été recrutée pour l'école maternelle en remplacement de l'agent qui part à la retraite.

### **Commission Voirie - Travaux – Environnement – Sécurité (Jean-Charles MORANDI)**

#### **Compte rendu commission voirie du 18 janvier 2010 : préparation du budget**

☞ La commission a travaillé sur la préparation du budget.

- Elle envisage l'acquisition de plusieurs machines (tondeuse pour le stade, broyeur d'accotement, éventuellement un transpalette). Le total de l'investissement pourrait se monter à 39 543.11 € TTC.
- Point à temps : il est nécessaire de conserver une ligne d'environ 5 000 € pour la remise en état des routes après l'hiver. René VERNAY dit qu'au printemps, il y aura de nombreux trous à boucher.
- Acquisition de tables et de bancs.
- Problème de récupération d'eaux pluviales à Marongy : prévoir un petit budget.
- Proposition de faire un tag sur le mur de l'école : à étudier.
- Extension de la bibliothèque dans les garages : prévoir une étude en 2010.
- Réhabilitation des berges du Groise : en attente de devis. Les subventions (Etat et région dans le cadre du contrat « Rivières ») pourraient se monter à 20-30% du coût des travaux, à condition que le dossier soit déposé avant février 2011. : en attente de devis de la part du cabinet Grene.
- Aménagement de la turbine (avec des galets du Rhône) et du pressoir situé en bas de la rue du Château.

☞ Mur de soutènement en face de la boulangerie : trois devis ont été reçus et sont en cours d'étude. Le propriétaire sera rencontré pour discussion sur le prix de vente, ce qui déterminera le type de construction à réaliser.

☞ Rue de la Craz : David PERAY dit qu'il faudrait attendre que la CCPG ait effectué ses travaux de canalisation avant d'envisager une réfection. Jean-Charles MORANDI l'approuve et dit qu'il faudrait seulement effectuer des travaux d'entretien.

☞ Salle des fêtes : Frédéric PERICARD a constaté des infiltrations d'eau par le plafond. Jean-Charles MORANDI répond que cela provient probablement de la fonte de la neige que le vent a fait s'infiltrer soit sous les tuiles soit par le hublot. Frédéric PERICARD voudrait que l'on lance la commission de réflexion sur la nouvelle salle des fêtes dès maintenant afin de gagner du temps. Pierre DUMAREST est d'accord et demande à la commission travaux-bâtiment de commencer à y réfléchir. René VERNAY demande combien de personnes peuvent être accueillies dans la salle des fêtes. Pierre DUMAREST explique que l'on compte une personne par mètre carré : cela fait environ 190 personnes.

**Compte rendu de la rencontre avec les techniciens de la CCPG le 29 janvier 2010 :** Problématique de l'alimentation en eau potable de Challex dont le réservoir est à Choudans (4.5 km) et avec une conduite ayant subi plusieurs casses graves ces derniers mois.

Plusieurs scénarii ont été présentés. La CCPG pourrait choisir de renouveler la conduite d'alimentation depuis Choudans en 2011, en accroissant sa capacité, et en dédoublant le réseau à l'entrée du village : une bretelle partirait en direction du stade et une seconde vers le rond-point de Mucelle. La canalisation serait installée sur le domaine public. Elle n'abandonnerait cependant pas l'idée de créer une réserve d'eau potable pour faire face au risque d'incendie. Elle doit prévoir un dimensionnement du réseau en tenant compte des perspectives de croissance de la commune dans les 80 à 100 ans à venir.

### Commission Urbanisme (Pierre DUMAREST)

#### Compte-rendu des commissions du 21 janvier et du 26 janvier 2010

	Nature des travaux / Divers	Décisions
<b>Permis de construire</b>		
PC 09B0010 VALCESCHINI S.	Construction d'une maison individuelle ( <b>PLU – zone UB</b> )	Avis défavorable de la DDE Avis favorable de la commission (à l'unanimité des présents)
PC 05J1012-03 MARELE II	Couvent St Joseph tranche II ( <b>PLU – zone UB</b> )	Pièces complémentaires reçues Avis favorable de la commission (à l'unanimité des présents) Prévoir une rencontre avec le promoteur début février.
PC 07B1012-01 BAILLY A.	Bâtiment de 8 logements, modification du permis initial ( <b>PLU – zone UB</b> )	<b>Avis réservé</b> : la création de places de stationnement conduit à la suppression d'espaces verts : vérifier la superficie des espaces verts (règle des 40 %).
<b>Déclaration préalable</b>		
DP 09B0025 NEY C.	Modification de la toiture ( <b>PLU zone UA</b> )	Pièces complémentaires reçues Avis défavorable de la commission (à l'unanimité des présents), mêmes motifs que précédemment. Faire faire un constat d'huissier.
DP 09B0040 TARDIN P.	Piscine ( <b>PLU – zone UB</b> )	Pièces complémentaires reçues Avis favorable de la commission (à l'unanimité des présents)
DP 09B0042 ABRIC A.	Clôture ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Avis favorable de la commission (à l'unanimité des présents)</b>
<b>Certificat d'urbanisme</b>		
CU 09B1011 Soparim	CU de simple information ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Favorable</b>
CU 09B1012 KRESS - MOIRET	CU de simple information ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Favorable</b>
CU 09B2001 BURNET	CU opérationnel ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Favorable</b>
CU 10B1001 SHOR (BUSSET)	CU de simple information ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Favorable</b>
<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>		
DIA 09B0015 KRESS – MOIRET	Maison + terrain rue Saint Maurice ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Non préemption</b>
DIA 10B0001 SHOR (BUSSET)	Maison + terrain route de la Plaine ( <b>PLU zone UB</b> )	<b>Non préemption</b>
<b>Divers</b>		
<b>Dossier Favre-Jauch</b>	Pb projet Mucelle qui prend du retard et du permis de lotir qui va être périmé en avril.	Accuser réception de leur courrier et les informer que nous avons des contacts avec le promoteur pour une nouvelle version du projet.

### Commission Commerce (Eliane DALLEMAGNE)

La commission a rencontré Monsieur et Madame Humbert pour leur présenter le projet de commerce qui va s'installer à côté de leur magasin. Ils ont expliqué qu'ils envisageaient, sous réserve de l'accord du propriétaire, un réaménagement de l'espace de vente. Cela pourrait permettre un renforcement du rayon épicerie. Ils souhaitent travailler en bonne entente avec leur nouveau voisin.

Avis de la commission de sécurité incendie sur notre projet : l'avis est favorable. Le bâtiment serait classé en Etablissement recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie (N). Il pourrait théoriquement accueillir jusqu'à 118 personnes, mais la capacité de la salle du haut serait limitée.

### **Commission Communication (Christian JOLIE)**

- ☛ Plans de la commune : il reste encore quelques corrections.
- ☛ Panneau de présentation de la turbine : cinq entreprises ont été consultées, trois ont répondu : Terra Carta (3 340 € TTC pour l'élaboration de la maquette, la fourniture et la pose du panneau), Access.com (2 760 € TTC pour l'élaboration de la maquette, la fourniture et la pose du panneau) et Franche-Comté Signaux (1 940 € TTC pour la fourniture du panneau, avec en plus 540 € de frais de port). L'offre d'Access.com a été retenue par la commission. David PERAY demande si la pose ne pourrait pas être effectuée par les employés. Christian JOLIE répond que le coût de la pose est relativement faible (environ 340 €) et qu'elle a été incluse dans le cahier des charges pour des raisons de garantie (il est préférable de le faire poser par l'entreprise elle-même, ce type de panneau étant fragile). Christian JOLIE demande si l'offre d'Access.com peut être retenue. Le Conseil y est favorable à l'unanimité. Claude CHAPPUIS dit qu'il faudrait fixer une date d'inauguration, au plus tard en juin. Pierre DUMAREST et Anna DOUDOU disent qu'avant de commencer des travaux autour de la turbine, il faudra obtenir l'autorisation écrite de la Société des Forces motrices, propriétaire du terrain.
- ☛ Journée d'information sur les archives à Bourg en Bresse : Christian JOLIE, Anna DOUDOU et Eliane DALLEMAGNE y ont assisté. Des règles ont été rappelées concernant le tri, le classement, la conservation et la consultation des documents.

### **Commission Vie Associative (David PERAY)**

Assemblée générale de l'AAP : bonne santé financière de l'association. Elle a cependant besoin d'investir pour remplacer du matériel.

Subvention pour Haïti : la CCPG étudie un projet de construction sur place. Elle ne veut pas simplement envoyer de l'argent. La question sera débattue lors du conseil communautaire de février.

Réfection du terrain stabilisé : COSEEC a réalisé un devis (présents à la réunion : Bérangère BAERISWYL, Claude CHAPPUIS, Jean-Charles MORANDI, David PERAY). Le résultat serait garanti pour 10 ans. Pierre DUMAREST dit que la commission doit étudier ces questions.

Rencontre avec Point Virgule (Bérangère BAERISWYL et Jean-Charles MORANDI) : l'association souhaite constituer un fonds d'histoire locale.

Rencontre avec la Souris Verte : à venir.

### **Commission Education (Anna DOUDOU)**

Réunion du 27/01/2010

Mouvement de grève du 21/01/2010 : trois enseignantes étaient absentes. Le service d'accueil a été organisé pour 14 enfants.

Ecole numérique rurale : les ordinateurs ont été installés le 27/01/2010. La formation des enseignantes a commencé

Demande de stage d'un enfant de 3<sup>ème</sup> : elle a été acceptée. Il passera deux jours au service technique et un jour au secrétariat.

Demande d'inscription à l'école d'un enfant dont la famille ne vit pas à Challex : avis défavorable des enseignantes en raison des effectifs élevés en maternelle, avis plutôt favorable de la commission, mais le sujet sera à nouveau évoqué. Pierre DUMAREST dit qu'il suivra l'avis de la commission.

### **Affaires sociales – CCAS (Eliane DALLEMAGNE)**

Repas-spectacle pour les aînés le 21 février 2010 : 67 inscrits au repas et 60 au spectacle. Le repas sera en partie préparé par un traiteur (le Breton Montagnard).

### **Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)**

☛ Conseil communautaire du 28 janvier 2010 (Anna DOUDOU et Christian JOLIE) :

- Présentation du projet de la commission tourisme pour l'uniformisation de la signalétique entre la Communauté de communes du Pays de Gex et celle du Bassin Bellegardien, pour un coût total d'un million d'euros (réalisé par tranches sur quatre ans).
- Programme local de l'habitat (2010-2015) : il faudrait produire 6 000 logements sur la période, dont 20% de logements sociaux. La CCPG reconduirait ses aides aux logements sociaux (sous réserve du respect de certaines conditions).
- Election des représentants de la CCPG à l'A.R.C. (= Assemblée régionale de coopération), syndicat regroupant les territoires frontaliers de l'Ain et de la Haute-Savoie. Huit titulaires et huit suppléants devaient être désignés. Il y avait une quinzaine de candidats, sept ont été élus au premier tour et un au deuxième tour (dans le Sud : Michel Brulhart et André Duparc ont été élus mais pas le maire de Pougny, qui avait pourtant bien argumenté les raisons de sa candidature). Cette élection était mal organisée : aucune information sur les candidats n'avait été reçue par les délégués communautaires avant le soir du Conseil. Claude CHAPPUIS demande à quoi sert l'ARC. Anna DOUDOU explique qu'elle permettra de faire valoir les intérêts des communes frontalières face au canton de Genève. Pierre DUMAREST souligne que l'adhésion à ce syndicat coûte 75 000 € par an à la CCPG. Eliane DALLEMAGNE précise que l'ARC est un syndicat de communes reconnu par l'Etat français et pourra donc être un interlocuteur. Christian JOLIE ajoute qu'il pourra permettre de clarifier l'empilement d'organismes de coopération transfrontalière déjà existants. L'ARC donnera un poids plus important à la zone frontalière tant vis-à-vis des autorités françaises que suisses. Pierre DUMAREST est inquiet du cumul des fonctions par Etienne Blanc.

### **Questions diverses :**

☛ Une Ecole pour Ouaga : Anna DOUDOU et Pierre DUMAREST ont rencontré M. et Mme Donche qui leur ont fait un compte-rendu de l'activité de leur association et un état de leur projet pour 2010 : les latrines prévues ont été construites en 2009, ils souhaitent maintenant ouvrir une cinquième classe, une bibliothèque (il y a environ 80 enfants par classe), et mettre en place un éclairage solaire.

☛ Transports (Jean-Charles MORANDI) : trois nouvelles lignes vont être créées en 2010-2011, dont celle de Challex-La Plaine, à titre expérimental pour un an.

☛ Subvention aux associations : Christian JOLIE remercie Eliane DALLEMAGNE pour avoir obtenu le subventionnement de la CCPG au profit de quelques projets de la Vouivre de la Corbière. Il aurait souhaité que l'association informe la commune de son intention de demander une subvention communautaire, afin que l'on soit préparé à défendre le dossier. Claude CHAPPUIS dit qu'il faudra être vigilant pour éviter un double subventionnement (commune et CCPG) des associations. Eliane DALLEMAGNE explique que le double subventionnement s'apprécie au niveau de chaque projet et non pas de chaque association. En l'occurrence, la CCPG a attribué une aide pour deux projets spécifiques (nouveaux dans le canton sud). Il s'agit cependant d'une subvention exceptionnelle et expérimentale. La commune peut choisir de soutenir d'autres projets de la même association si elle le souhaite.

---

**Prochaine réunion du Conseil 01/03/2010 à 19h30.**

**La séance est levée à 22h15.**